



SAS ESLADE

Educatrice Spécialisée en accompagnement psycho-éducatif

53 Rue de penhoat- 29850 Gouesnou

Tél : 06.51.83.25.12

Mail : elodiequere@eslade.fr

Site : www.eslade.fr

Siret : 812953016 00027

Déclaration enregistrée sous le n° 53290921329 Auprès du préfet de la région de Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Identification Datadock : 0070599

Conditions Générales de Vente

1 - BUT

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le **Prestataire**, ESLADE, ayant son siège social 53 rue de Penhoat - 29850 Gouesnou, déclarée auprès du préfet de la région Bretagne. Organisme de formation enregistré sous le numéro 53290921329 et le Client.

Toute offre de prestation du **Prestataire** acceptée par le **Client** implique l'adhésion de ce dernier, sans réserve, aux présentes C.G.V.

2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes C.G.V. s'appliquent à l'ensemble des formations proposées et dispensées par ESLADE, à savoir, les formations:

- de prévention des risques
- médico-sociales
- sociales

Les présentes C.G.V. excluent l'application de toute autre disposition, sauf décision contraire prise d'un commun accord par le **Prestataire** et le **Client**, et, en tout état de cause, après acceptation expresse et écrite de la part du **Prestataire**. Toute autre condition figurant sur un apport du **Prestataire** n'est communiquée qu'à titre indicatif. En cas de contradiction entre une telle information et les C.G.V., ces dernières prévaudront. Elles primeront également sur les termes de tout autre document qui aura pu échangé entre le **Prestataire** et le **Client**.

Pour nous soumettre une réclamation, merci de demander le formulaire prévu à cet effet à Mme Quéré Elodie par mail : elodiequere@eslade.fr

Votre réclamation devra nous parvenir au plus tard 60 jours après la fin de la formation. Vous recevrez une réponse sous 30 jours à compter de la réception.

3 - ACCORD DES PARTIES - CONDITION D'INSCRIPTION

La réalisation d'une formation par le **Prestataire** est précédée de la conclusion d'un contrat signé par lui et le **Client**.

Avant toute inscription définitive à la formation, le **Prestataire** remet au **Client**, concernant cette dernière les documents contractuels nécessaires qui mentionnent:

- l'intitulé, la nature, la durée, le programme ainsi que ses objectifs et l'objet des actions de formation qu'il prévoit ainsi que les effectifs qu'elles concernent;
- Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare;
- Les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation;
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat;
- Le profil des formateurs avec mentions de leurs titres ou qualités;
- Les horaires;
- Les modalités d'évaluation;
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires;
- Le règlement intérieur applicable;
- Les tarifs et les contributions éventuelles des personnes publiques ou de tout organisme contributif;
- Les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

A l'issue de la formation, le **Prestataire** délivre au stagiaire une attestation mentionnant les

objectifs, la nature, la durée de l'action et, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Dans le cas où la formation dispensée par le Prestataire est entreprise par une personne physique, Client, à titre individuel et à ses frais, cette dernière peut, dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire, Client, est empêché de suivre la formation, il peut mettre fin au contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporise de leur valeur prévue au contrat.

En outre, aucune somme ne peut être exigée par le **Prestataire** du stagiaire, **Client**, avant l'expiration du délai de rétractation de 10 (dix) jours. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieur de 30 (trente) % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation. En cas d'achat à distance d'une formation par une personne physique, **Client**, considérée comme consommateur, celle-ci dispose d'un délai de rétractation de quatorze(14)jours courant à compter du jour de la conclusion du contrat avec le **Prestataire**. A cet effet un formulaire est mis à disposition du consommateur qui doit en faire la demande à l'adresse mail suivante: elodiequere@eslade.fr

4- CONVOCATION

Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation inter-entreprises: le **Prestataire** adresse, le cas échéant, au **Client**, à charge pour lui d'en informer les participants, la ou les convocations mentionnant les renseignements relatifs à la formation, et notamment sont intitulé, ses dates, horaires et lieu de sa tenue. Il appartient au **Client** de s'assurer de l'inscription des participants ainsi que de leur présence à la formation prévue. Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation intra-entreprise : la confirmation la tenue de la formation est adressée par le **Prestataire** au **Client**.

5-CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs et prix des formations sont indiqués hors taxes, compte tenu de l'activité du Prestataire, exonéré, et en euros. Le cas échéant, ils sont soumis aux taxes applicables en vigueur.

Ils comprennent uniquement les formations ainsi que , le cas échéant, tous produits ou supports pédagogiques s'y rapportant. Sauf accord express et écrit préalablement du **Prestataire** et du **Client**, ils n'incluent pas les frais de déplacement, de repas, d'hébergement du ou des formateurs, lesquels restent à la charge exclusive du **Client**.

Ces frais seront facturés en sus.

6-CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les factures émises par le **Prestataire** sont payables à réception, sans escompte, ni remise sauf accord préalable express entre le **Prestataire** et le **Client**.

Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités de retard au-delà de trente (30) jours après émission de la facture. Ces pénalités sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage. En sus des pénalités de retard, toute somme impayée produira de plein droit l'obligation de verser une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros au titre des frais de recouvrement.

Toute formation commencée est due en totalité. Les règlements peuvent être effectués par chèque ou par virement. Si le **Client** souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme Paritaire Collecteur Agrée (O.P.C.A.) ou de tout autre organisme financer dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, et de s'assurer de la bonne fine cette demande. Il devra en informer le **Prestataire**. Si la prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financer est partielle, la différence sera facturée au **client**. Si le **Prestataire** n'a pas reçu l'attestation de prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financer avant le début de la formation, le **Prestataire** se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant de la formation au **client**. En cas d'absence de règlement par l'O.P.C.A. ou l'organisme financer, et ce quelle qu'en soit la cause, la facture est acquittée par le **Client**.

7-ORGANISATION DE LA FORMATION

Les formations sont dispensées aux dates et lieux fixés, et dans les conditions indiquées par le **Prestataire**, conformément aux objectifs et programmes définis par lui, ou établis par accord des **Prestataire** et **Client**. A l'issue de la formation, le **Prestataire** remet une attestation faisant mention des objectifs, nature et urée de formation, avec, le cas échéant, les résultats de l'évaluations acquis. La délivrance par le **Prestataire** des certificats, attestations, titres certifiés, est conditionnée par le paiement complet par le **client** du prix de la formation correspondante.

8- ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'impossibilité pour le **Prestataire** de réaliser une session de formation telle que convenue avec le **client**, il s'engage à proposer à ce dernier, en lieu et place, une nouvelle date, cette substitution ne pouvant donner lieu à dédommagement.

9-REPORT, ANNULATION

Sauf disposition contraires prévues par le contrat de prestation, il est précisé qu'en cas d'accord commun entre le **Prestataire** et le **Client** d'un report d'une formation prévue ou, en cas d'annulation du fait du **Client**:

- La session de formation ne sera pas facturée si le report ou l'annulation intervient dans un délai supérieur à dix(10) jours avant qu'elle ne débute,
- La session de formation sera facturée dans son intégralité si l'annulation intervient dans un délai inférieur à dix(10) jours avant qu'elle ne débute.

10- ASSIDUITÉ

S'agissant des formations certifiantes, la participation des stagiaires à la totalité des formations organisées par le **Prestataire** est obligatoire. Cette condition doit être remplie pour obtenir certification, attestation, titre certifié. En outre, les absences d'un stagiaire, quelles qu'en soient la cause, qui ne seront pas pris en charge financièrement par l'O.P.C.A., devront être acquittées par ledit stagiaire.

11- RÈGLEMENT INTERIEUR

Le **Prestataire** mettra à la disposition du **client** le Règlement Intérieur qui lui est applicable. Les règles y visées, notamment d'hygiène, de sécurité, disciplinaires, les modalités éventuelles de représentation des stagiaires, devront être respectées.

12- ASSURANCES

Le **Client** fournira au **Prestataire** une attestation d'assurance couvrant notamment, les conséquences financières la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et pécuniaires en découlant, directs ou indirects, causés à autrui, et particulièrement au **Prestataire**.

Cette responsabilité s'entend du fait des dommages causés par le client, par ses stagiaires ou par ses préposés. Cette garantie devra obligatoirement être étendue aux dommages pouvant être occasionnés au matériel du **Prestataire**. L'attestation ci-avant visée devra obligatoirement être fournie lors de l'inscription à une formation, et ce, quelle qu'en soit la forme.

13-PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des informations transmises par le **Prestataire** au **Client**, notamment juridiques, commerciaux, financiers, techniques, pédagogiques, demeurent sa propriété intellectuelle ou industrielle. Elles ne pourront être communiquées à des tiers, directement ou indirectement, qu'avec son consentement écrit préalable. Les présentes C.G.V. ne peuvent en

aucun être interprétées comme continuant une cession de droit de cette nature.

14- CONFIDENTIALITÉ

Le **Prestataire** et le **Client** s'interdisent de divulguer, à titre onéreux ou gratuit, les informations confidentielles, de quelque nature qu'elles soient, concernant l'autre partie, dont ils auraient avoir connaissance, volontairement ou involontairement, au cours de l'exécution de leurs relations contractuelles, au risque d'engager leur responsabilité dans les conditions de droit commun. Les informations confidentielles s'entendent, notamment, des données juridiques, commerciales, financières, techniques, toutes documentations, tous supports pédagogiques. Ils s'engagent à faire respecter cette interdiction en prenant toutes mesures utiles par leur personnel ou toute personne sur laquelle ils auraient autorité. Les obligations résultant de cet engagement de confidentialité ne s'appliquent pas si la partie destinataire de l'information apporte, notamment, la preuve que l'information, au moment de sa communication, était déjà accessible au public. Ces dispositions s'appliquent sans limitation dans le temps.

15-LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Dans le cadre de la réalisation de sa prestation, le **Prestataire** doit recueillir et données personnels faisant l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter les demandes d'inscription du **Client**, à assurer le bon suivi de son dossier, et de manière générale, à garantir une bonne gestion administrative de l'ensemble des formations qu'il propose. Le destinataire des données est ESLADE. Conformément à la loi « Informatique et libertés », le **client** bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication desdites informations, il doit s'adresser à ESLADE - 53 rue de Penhoat - 29850 Gouesnou. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

16 MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes C.G.V. peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, par le **Prestataire**. Dans ce cas, les modifications s'appliqueront à toutes les commandes qui lui seront postérieures.

17- FORCE MAJEURE

Le **Prestataire** et le **Client** seront excusés de la non-exécution de leurs engagements contractuels si ceux-ci sont empêchés par tout événement susceptible d'être qualifié de force majeure telle définie par les dispositions de l'article 1218 du Code civil, en ce inclus, notamment, les grèves et autre trouble majeur affectant les relations de

travail, incapacité à obtenir ou retardants l'obtention des moyens de transport, lois, ordres, réglementations. Dans le cas où l'un de ces événements de force majeure devrait durer plus d'un mois, le **Prestataire** ou le **Client** pourra décider de mettre immédiatement un terme à leurs relations contractuelles avec notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. Tout terme anticipé ne saurait affecter les droits et engagements du **Prestataire** ou du **Client**, consentis ou exercés avant la date de réalisation anticipée concernée. Ainsi, les sommes déjà versées au **Prestataire**, ou qui lui

seraient dues en vertu des présentes, lui resteront définitivement acquises.

18-ECHANGES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le **Prestataire** et le **Client** accepte d'échanger par voie électronique. Dans ces conditions les dispositions des articles 1127 à 1127-6 du Code civil devront être respectées.

19-DIFFERENDS-LITIGES

En cas de différend entre le **Prestataire** et le **Client**, ces derniers s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Si un accord persiste, les tribunaux civils compétents seront saisis par l'un ou l'autre pour résoudre le litige.

FAIT A GOUESNOU
AVRIL 2019